

**Délibération n°2022-01-16**

Réf. Nomenclature « Actes » : 5.2

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****Adoption de la charte informatique**

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	66
Pouvoirs	11
Votants	77

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mars et à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1<sup>er</sup> mars 2022 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

**Frédéric Bivert** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- Élus ayant donné pouvoir :

Cornelissen Tony	à	Gilles Barbe	Delibit Sandra	à	Christophe Arfeuillère
Devalière Sébastien	à	Jean-Pierre Guitard	Gantheil Robert	à	Philippe Roche
Junisson Mady	à	Michèle Valibus	Le Royer Sandrine	à	Éric Ziolo
Mouty Samuel	à	Pierre Chevalier	Parrain Céline	à	Philippe Pelat
Ribeiro Sophie	à	Martine Pannetier	Sauviat Jean-Marc	à	Michel Pesteil
Ventadour Elisabeth	à	Françoise Talvard			

- Élus excusés :

Bodin Jean-Marc ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Delpy Daniel ; Jouve Patrick ; Lacrocq Michel ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Miermont Dominique ; Monteil Christiane ; Nirelli Catherine ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Serge ; Picano Carole ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Saugeras Michel ; Sénéjoux Jacques ; Soulier Jean-Marc ; Urbain Jean-Yves ;

**Délibération n°2022-01-16**

*Vu la délibération du 17 décembre 2020 relative au règlement intérieur de Haute Corrèze Communauté ;*

*Vu l'avis du comité technique en date du 24 février 2022.*

Le président explique que la charte informatique de Haute-Corrèze Communauté approuvée en conseil communautaire le 26 septembre 2019 nécessite d'être mise à jour concernant 3 points :

- L'utilisation du matériel
- La sécurisation de notre système d'information
- La mise en place de la téléphonie par IP

La charte informatique de Haute-Corrèze Communauté constitue une annexe du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la charte informatique modifiée.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

**Pour extrait conforme,**

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 10 mars 2022**

Le président,  
Pierre Chevalier

